

Commandement de la gendarmerie
outre-mer

**Décision n° 49626 du 30 novembre 2020
portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier
de réserve du commandement de la gendarmerie de La Réunion**

NOR : INTJ2026262S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu la circulaire n° 1120 du 1^{er} juillet 2020 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2020 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 13 octobre 2020,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de La Réunion est arrêté ainsi qu'il suit :

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve :

Dalleau Joseph NIGEND : 134 236

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve : *néant*

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Fleury Pascal NIGEND : 99 930

Ichane Jean-Bruny NIGEND : 251 662

Pausé Gianni NIGEND : 252 467

Hang-Si-Lan Teddy NIGEND : 200 952

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Hélène Régis NIGEND : 148 474

Delemarre Franck NIGEND : 162 895

Zerrougui Nadia NIGEND : 253 207

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

Pour le grade de major de réserve : *néant*

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve :

Suchocki Gérard NIGEND : 166 247

Pour le grade d'adjudant de réserve : *néant*

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve : *néant*

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 novembre 2020.

*Le général de division,
commandant la gendarmerie outre-mer,
J.-M. Descoux*